

*Interpellation présentée par la députée:  
Mme Sandra Borgeaud*

*Date de dépôt : 12 mars 2008  
Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite** **Elargir la garde d'enfants scolarisés à des retraités**

On constate à Genève une recrudescence d'enfants qui se retrouvent seuls entre midi et deux heures, ainsi qu'à la sortie de l'école, le soir.

Les enfants sont souvent livrés à eux-mêmes avec la clé de l'appartement autour du cou. Il n'y a personne au domicile pour s'occuper d'eux, leur faire à manger correctement, les aider à faire leurs devoirs à des heures correctes.

Les parents devant souvent travailler jusqu'à 18h, voire plus, n'ont plus le temps de s'occuper de leurs enfants, et sont souvent fatigués après une longue journée de travail. Donc, moins d'attention et de partage avec les enfants.

Certains parents n'ont pas les moyens de payer les cuisines scolaires à midi, et toutes les écoles, surtout privées, n'ont pas de structures pour les classes gardiennes, le soir. Il n'y a pas assez de mamans de jours pour répondre à cette demande.

On constate aussi un nombre grandissant de personnes âgées et valides qui sont seules, par manque de famille, de relations sociales, etc.

Il serait intéressant de suivre cette piste de proposer aux personnes retraitées qui se sentent seules de pouvoir parrainer un ou plusieurs enfants en s'occupant d'eux à la sortie de l'école, en les aidant à faire leurs devoirs, en les occupant avec des jeux, ou, simplement, en faisant des promenades. Certaines personnes seules, se laissant aller, pourraient retrouver le plaisir de leur faire à manger à midi, de leur préparer un goûter à 17h; ce qui leur donnerait une compagnie.

Les parents qui ne trouvent pas de mamans de jour, mais qui pourraient les payer, pourraient verser le montant de la garde à ces aînés. Cela ne leur causerait aucun changement financier, et leurs enfants seraient gardés jusqu'à leur rentrée au domicile.

Tout le monde y trouve son compte. Un enfant suivi qui amène du bonheur aux personnes seules, les aînés qui se sentent utiles et reprennent goût à la vie, et les parents rassurés.

Il est bien évident que l'on ne confierait pas des enfants à des personnes inaptes à garder des enfants. Il faudra que ces aînés soient valides, en bonne santé, et n'aient pas de casier judiciaire concernant des crimes. On peut reprendre les mêmes conditions que celles imposées aux mamans de jour qui sont répertoriées à la ville, comme dans les communes.

Même si l'on dit qu'il y a des associations existantes, force est de constater que cela ne suffit pas.

***Question :***

***Peut-on envisager de faire une proposition à la Ville de Genève, ainsi qu'aux communes sur cette nouvelle piste ?***